

## PROMENADE EN FORET DE RAMBOUILLET

La forêt de Rambouillet située dans le sud du département des Yvelines, est le deuxième massif forestier d'Île-de-France par sa taille et sa fréquentation, après celui de Fontainebleau. Il s'agit d'un espace boisé de 200 km<sup>2</sup>, qui s'étend d'Orgerus à Saint Arnoult en Yvelines. La forêt domaniale représente 55% du territoire ; elle est gérée par l'Office National des Forêts (ONF), anciennement « Eaux et Forêts » et inclut notamment le château de Rambouillet, le Parc animalier, une partie du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et trois zones Natura 2000.

Sa flore est parmi la plus riche des forêts françaises ; 54 espèces protégées sont visibles dans le massif. On note aussi la présence d'arbres remarquables, comme « l'ancien de la Fosse Jean », un chêne de 20m de haut et de 4,90m de circonférence, situé au nord de l'Etang d'or (voir photo).

La faune n'est pas en reste ; si le cerf est l'animal emblématique du lieu, on y croise également sangliers et chevreuils. Mais ce sont surtout les petits animaux, notamment les libellules (plus riche site d'Île de France), les papillons et les amphibiens qui retiennent l'attention des naturalistes.

Enfin, ses zones humides (tourbières, landes humides) sont parmi les plus remarquables de la région.

En septembre 2009, un décret classe en forêt de protection le massif de Rambouillet : il soumet la forêt publique ou privée à un régime forestier spécial: tout défrichement est notamment interdit ainsi que toute implantation d'infrastructure. Les coupes sont soumises à autorisation. La circulation du public et des véhicules est réglementée.

La fréquentation du massif varie entre 11 et 17 millions de visiteurs par an mais n'est pas également répartie ; elle se concentre au niveau de sites attractifs comme les étangs de Hollande, les rochers d'Angennes ou les Vaux de Cernay. Malgré tout, la fréquentation est devenue un phénomène général sur la forêt. Les chemins sont ouverts aux promeneurs, randonneurs, cyclistes et cavaliers.

Plusieurs associations militent pour l'amélioration de la gestion ou de l'aménagement du site: ainsi « Sauvons nos arbres », un collectif créé en 2009 par des habitants et des usagers de la forêt, s'inquiète de l'ampleur et de la nature des coupes constatées en forêt domaniale ; il dénonce les destructions de paysages suite aux coupes à blanc où tous les arbres d'une parcelle sont abattus en même temps. La pratique de la futaie régulière qui suit parfois ces coupes diminue la diversité des essences d'arbres et uniformise le paysage. De plus, l'utilisation d'engins géants tasse le sol et ralentit considérablement la régénération naturelle.

Le collectif préconise également d'augmenter l'âge moyen d'abattage des arbres: il était anciennement de 250/300 ans, contre 100/180 ans actuellement.

« Sonchamp Environnement » regrette que les pistes cyclables ne soient pas entretenues par le conseil général qui en a la charge (voir photo) et maintient sa demande de création d'une piste allant de l'Etang d'or aux Meurgers.

La forêt de Rambouillet, de par sa situation périurbaine, doit rester multifonctionnelle : des activités récréatives, environnementales, culturelles et sylvicoles doivent coexister dans ce poumon vert de l'ouest parisien, tout en préservant le site.

Une forêt domaniale est une forêt faisant partie du domaine privé de l'État. L'existence de telles forêts est ancienne, remontant à l'édit de Moulins, pris par Charles IX en 1566, afin de réglementer le domaine royal.

### Sources:

CERF : centre d'étude de Rambouillet et de sa forêt <http://www.cerf78.fr>  
Saint-Léger Environnement <http://www.asle.fr>  
Sauvons nos arbres <http://www.sauvonsnosarbres.org>  
Inventaire national du patrimoine naturel <http://inpn.mnhn.fr>



Quelques chiffres sur la forêt de Rambouillet	
<b>Répartition des surfaces</b>	
- Domaniales 55%	
- Privé 42%	
- Collectivités diverses 3%	
<b>Essences</b>	
- 74,5% feuillus	
• Chênes sessiles et pédonculés 48,2%	
• Hêtres 1,7%	
• Châtaigniers 2,8%	
• Autres 2,8%	
- 19,4% résineux	
- 6,1% espaces vides	

## SDRIF, SCOT et PLU ? CE N'EST PLUS UN SECRET POUR VOUS.

Que cachent ces sigles barbares ? Les principes qui régissent le développement et notamment l'urbanisme au niveau de la région, du territoire et de la commune

### Le SDRIF

Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France est le document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit la politique à l'échelle de la région. Il vise à contrôler la croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace. C'est sur la base de ce document que s'élaborent les SCOT et les PLU. LE SDRIF est voté par le Conseil Régional et révisé périodiquement pour l'adapter à l'évolution des besoins et tirer les enseignements de sa mise en œuvre.

Le SDRIF 2008 a été mis en révision mais le projet arrêté par le Conseil Régional n'a pas été validé par le Conseil d'Etat car il ne prenait pas en compte la loi du Grand Paris. Le Conseil Régional a donc remis le travail sur le métier et devrait statuer sur un nouveau projet en octobre prochain. Ce projet devrait être approuvé en 2013.

### Le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe à l'échelle de plusieurs communes ou communautés de communes les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Les 30 communes du Sud-Yvelines dont la nôtre, regroupées au sein d'un syndicat mixte (SMESY) travaillent depuis 6 ans à l'élaboration du SCOT du Sud-Yvelines. Les travaux, actuellement suspendus, devraient reprendre à la rentrée pour tenir compte des lois « Grenelle de l'environnement ».

### Le PLU

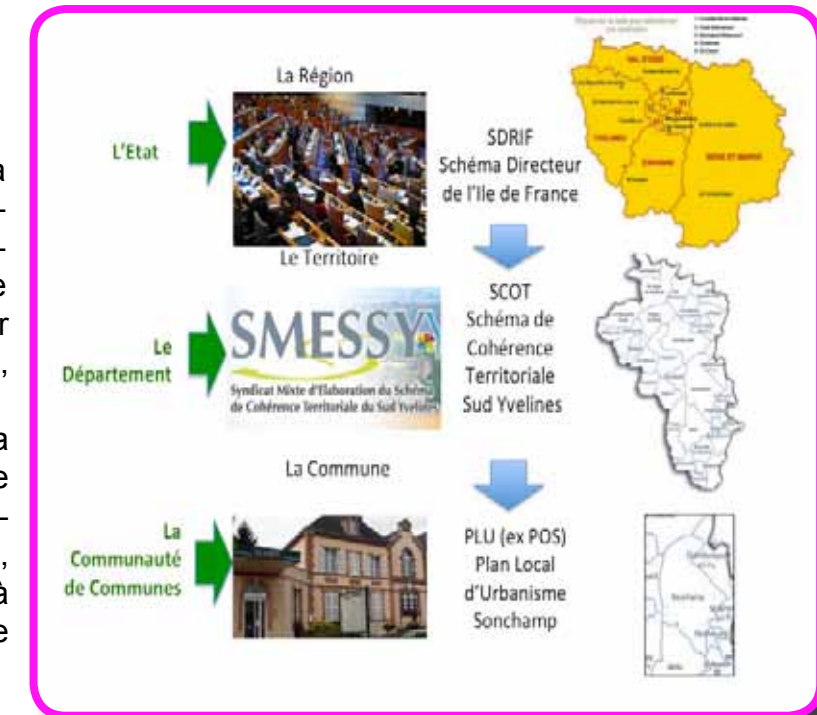
le Plan Local d'Urbanisme, anciennement POS (Plan d'occupation des sols) est le document de planification de l'urbanisme communal.

A Sonchamp nous vivons sous les dispositions du POS de 1999. Ce document a besoin d'être actualisé ; il va d'ailleurs faire l'objet d'une modification qui sera soumise à enquête publique en septembre/octobre 2012..

Notre Conseil Municipal a l'intention de lancer dès la rentrée l'élaboration du nouveau PLU de la commune. Il s'agira d'une procédure lourde puisque le PLU devra respecter les dispositions du SCOT du Sud-Yvelines, celles du SDRIF et également celles de la Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse dont Sonchamp est membre.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter :

- le site du Conseil Régional <http://www.iledefrance.fr>
- le site du SMESY <http://www.smessy.fr/activites/documentation.html>





## Du grabuge au cabaret...

(suite de la page 1)

un coin de la maison, en vain le suppliant lui a représenté qu'il ne devait pas s'emporter pour une pinte de vin qu'il avait perdu, qu'il la payerait plutôt que d'avoir du bruit, ledit Girard s'est saisi de sa faucille, porta un coup sur le né du suppliant qui en fut très offensé. Le fils de la veuve failli ainsi que le suppliant effrayés des excès de violence dudit Girard avaient jeté les quatre écus de six livres avec lesquels ils jouaient sur la table. Le suppliant grièvement blessé et perdant son sang a été obligé de sortir pour demander du secours ; ce que voyant le fils de la Dame de Belleville, voisin du cabaret l'ont retiré chez eux pour le penser et le garantir d'une nouvelle insulte dudit Girard qui peu de temps après est revenu avec un pieu à la main faisant grand vacarme à la porte de la Dame de Belleville. En sorte que ledit Girard ayant excité les voisins à sortir ils étaient disposés à l'arrêter comme un perturbateur du repos public, au moment que le Brigadier de la maréchaussée de Rambouillet a paru, lequel a arrêté ledit Girard et l'a conduit à la prison de Rambouillet où il est actuellement détenu, cependant des quatre écus il ne s'en est retrouvé que deux. Comme ces voies de fait méritent réparation et une punition exemplaire le suppliant a recouru à votre autorité pour y être pourvu  
Pour constater les blessures du suppliant il sera vu par le chirurgien »

L'orthographe, la ponctuation les majuscules ont été respectés  
Source Archives départementales des Yvelines

## Nouvelles brèves

Le site de la Chaudière, dont la vente aux enchères est en suspens depuis un an, est toujours exploité par la société TIM. L'Administration a relevé diverses infractions; nous attendons de savoir quelles suites seront données. Une bonne nouvelle à laquelle nous ne croirons qu'une fois les travaux exécutés: le démantèlement de la cheminée et des superstructures est planifié en septembre 2012.

## Poubelles «décorant» Sonchamp

Trop de poubelles restent en permanence sur la voirie publique. Elles sont pour le moins inesthétiques. Pensez à les rentrer.



### Bulletin d'adhésion 2012

J'adhère à **Sonchamp Environnement®**,

Je règle ma cotisation annuelle 2012 de 10 Euros par famille.

Les cotisations de soutien sont acceptées

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

email : .....

(en indiquant mon email, j'accepte de recevoir des informations par email de la part de Sonchamp Environnement®)

A retourner avec votre cotisation à:  
Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

### Pourquoi chercher plus loin?



Ouvert  
tous les jours  
(sauf mardi)  
8h30-13h30 / 15h-21h  
Dimanche 8h30-21h

Fruits, légumes,  
épicerie, surgelés,  
pain cuit sur place,  
droguerie, boissons  
Et la convivialité  
en sus!  
Place de l'église  
Sonchamp

# Le Petit Sonchampoise



Numéro 12

Septembre 2012

## Du grabuge au cabaret... (Compte-rendu d'un « fait divers » datant de 1750)

« A Monsieur le Bailli du baillage et chatellenie de Sonchamp :

Jacques Gallot, le suppliant, marchand forain originaire de la paroisse de Bauvin en basse Normandie venant de Dourdan et se rendant à Versailles pour acquitter une lettre de change, s'arrêta vendredi dernier, chez la veuve failli, cabaretière, où il demanda à déjeuner, pendant qu'il déjeunait il est entré trois quidams avec chacun leur faucille qui ont aussi demandé à déjeuner, de sorte que s'étant mis à la même table, ils ont mangé avec lui du même plat. Ensuite le nommé Germain Girard, manouvrier, lui demanda s'il ne pouvait pas, pour jouer aux petits palets avec ses camarades, lui prêter des écus. Le suppliant lui donna quatre écus de six livres. Après avoir joué entre eux, Girard proposa au suppliant de jouer avec eux, ce qui ayant été par lui accepté il lui a gagné une pinte de vin en deux parties. Le jeu fini ledit Girard est sorti de la maison pour aller dans le jardin et en est revenu un bâton à la main pour aller trouver le suppliant qui jouait avec le fils de la veuve failli, cabaretière et il a commencé à jeter son bâton en jurant contre le suppliant et le traitant de « coquin de normand » et toujours le menaçant et le tenant en respect dans

(suite en page 4)

## 5ème RALLYE DU PATRIMOINE DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2012

Départ: place de l'église entre 8h45 et  
9h45 en voiture

Inscription: 12€ par équipe (5 adultes  
maximum)

Réservation : au forum des associations,  
ou le matin même

ou à l'avance par téléphone auprès de :

Michèle DUCHEMIN 01 34 84 41 72

Elisabeth PRIVAULT 06 84 04 55 16

Venez en famille !

Des questions et des jeux sont prévus  
pour les enfants

A 12h45 : remise des prix et apéritif

Puis pique-nique à l'étang

Au départ place de l'église, vous pourrez acheter  
du pain frais pour votre pique-nique et des  
croissants pour vos petits creux de la matinée

### Éditorial

Voici que s'annonce la rentrée de septembre et avec elle, la reprise des activités de l'association. Tout d'abord, notre 5ème Rallye du patrimoine, qui se fera en voiture et vous emmènera dans quelques villages de la communauté de communes. Ensuite, en tant qu'association locale d'usagers agréée, nous comptons bien être associés à la préparation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui doit remplacer le POS. Pour bien comprendre les articulations entre les différents plans d'aménagement territoriaux, nous vous proposons un tableau récapitulatif dans nos pages. Vous y trouverez également notre chronique historique, un fait divers qui s'est déroulé à Sonchamp en 1750 et qui ne manque pas de piquant, ainsi que quelques réflexions sur la forêt de Rambouillet par les associations locales. Il n'est pas trop tard pour payer votre cotisation si vous ne l'avez pas encore fait. Elle reste modeste (10€) mais c'est un symbole visible de l'intérêt que vous portez à l'action de votre association et c'est votre adhésion qui donne du poids à nos interventions.

Venez nous voir au forum des associations pour discuter de nos projets ou vous inscrire au rallye.

Elisabeth Privault, Présidente

Directeur de publication: Jean Mourain  
Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978  
Siège : En mairie, 78120 Sonchamp  
[sonchamp.environnement@laposte.net](mailto:sonchamp.environnement@laposte.net) <http://www.sonchamp-environnement.com>